

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 216

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina

Autor: Kerwall, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURERIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Un procès verbal de 1425, découvert sur le dos d'un vieux registre des archives de Porrentruy, donne quelques détails curieux sur cette expédition des Balois. Le bailli d'Autriche fit ouvrir une enquête sur les dommages qu'avait essuyés la châtellenie de Ferrette à cette occasion. Ce fut le châtelain de Ferrette, Jean, seigneur de Florimont, qui fut chargé de cette affaire. Le 30 novembre 1425, les témoins et plaignants se réunirent à Ferrette, au logis d'Henselme Bomguiger. Le châtelain leur fit prêter serment de dire toute la vérité. Le premier témoin entendu fut Jean, fils d'Henselme Bomguiger, de Pérouse, (Haut-Rhin). Il déclare que, quand le seigneur de Neuchâtel fut avec ses gens à Pérouse, le carême passé, il y eut, par la faute des soldats du comte, un incendie qui détruisit deux maisons à lui appartenant, en outre on lui vola quantité d'objets mobiliers, lits, chevaux, vaches, etc. Il estime le dommage subi par son père et par lui à la somme de soixante livres baloises. Après ce témoin, quatorze autres habitants de Pérouse déclarèrent que leurs maisons ont été brûlées par les soldats du comte et estimant leurs pertes à soixante, quarante, trente, vingt, dix livres

baloises. Il résulte de ces dépositions qu'à Pérouse seul, dix-sept maisons furent la proie des flammes « durant la guerre qui s'était déclarée entre Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jean, évêque de Bâle et le noble seigneur de Neuchâtel ».⁽¹⁾

L'évêque de Bâle rentra en possession de ses domaines. On ne voit pas qu'il ait accompagné lui-même les troupes qui marchaient sous sa bannière. Il se contenta de leur donner de bons chefs et de faire des vœux pour le succès de leurs armes.

Parmi les châteaux qui rentrèrent dans le domaine de la Principauté de l'Eglise de Bâle, se trouvait celui de Spiegelberg, chef-lieu de la Franche Montagne que l'évêque Imier de Ramstein avait voulu peupler en 1384. L'évêque Jean de Fleckenstein résolut de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur en accordant à la Franche-Montagne de Muriaux (Spiegelberg) un droit d'Umgeld dont le produit devait être employé à l'amélioration des chemins. L'évêque entendait, en octroyant ce privilège, reconnaître et récompenser « plusieurs faibles services et amours que ses très-aimés et faibles maire, conseil et toute la communauté résidant en la Franche-Montagne de Muriaux ont fait du temps passé à lui et à ses devantriers évêques de Basle, et à espérance que au temps à venir ils feront encore ».

Cet umgeld ou impôt devait être prélevé sur le vin vendu par les aubergistes (les hostes) dans toute la Franche-Montagne de Muriaux. Les chemins devaient, avec cet im-

1) Thiébaud VIII mourut le 2 mai 1429. Il fut inhumé à l'Isle, dans la chapelle de la vraie Croix. D'après Gollut. Note de Duvernoy. L. XII p. 1221.

pôt, être améliorés et maintenus, « à cette fin que les marchands ou les pèlerins qui vont et viennent d'étranger pays, par cette montagne, tout plus sûrement puissent aller et venir, sans avoir dommage. »⁽²⁾

Jean de Fleckenstein ne se contenta pas de donner ce privilège à ses fidèles sujets de la seigneurie de Spiegelberg ou Muriaux, mais il accorda encore à ce pays trois foires franches chaque année ; la première le jour de la Sainte Marie-Madeleine (22 juillet) ; la seconde le jour de Saint Denis, en octobre ; la troisième, le 3 mai, fête de la Sainte Croix. ⁽³⁾ La concession de ces trois foires franches de tout impôt fut, pour les Franches-Moutagnes, une source de revenus et de bien-être. Le commerce s'y développa singulièrement et les foires de Saignelégier devinrent célèbres dans tout l'Evêché et les pays d'alentour. L'acte important qui renfermait ces nouvelles franchises fut scellé par l'évêque et par son grand Chapitre, le 9 août 1428.

L'évêque déclare dans cette pièce qu'il a considéré « plusieurs faibles services et amours » que lui ont rendus, à lui et à son prédécesseur, le maire, conseil et communauté résidant en sa Franche-Montagne de Muriaux. Pour récompenser ces services, l'évêque leur accorde le droit de prélever un impôt (ungengau) sur le vin qui se ven-

1) Archives de l'Evêché. Cet acte porte en titre : Cy apres sensu une copie de la franchise des engau pour les habitants de la Franche montagne de Muriaul, translatey de allemand en romain. L'acte fut redigé par Erhard Molitor de Delémont, notaire et Jehannenat Symonin des Enfers, maire au dit lieu.

2) Il n'y a plus que la foire de Saignelégier qui se tienne à la Sainte Croix, le 3 mai.

tant et si bien, qu'à la fin de la visite, qui ne dura pas moins d'une heure, car la mésiance d'Abdallah ne le faisait jamais s'exprimer clairement à la première question, il fut convenu que Calvignac achèterait la cueillette des olives pour les expédier en France, ainsi que quelques ouvrages en bois, travail du petit Mohamed que vantait Abdallah.

— Ce sera un peu d'aisance pour le gourbi, se dit l'ingénieur ; et, avec l'aisance, peut-être le calme !

— C'est Allah qui m'a conduit ici, reprit le Kabyle, c'est Allah qui a dirigé les pas de la femme Sidi Calvignac vers le gourbi d'Abdallah ; louange, louange à Allah ! ..

Il se leva, et, après avoir remercié de nouveau les Français il partit aussi froid qu'il était entré : nulle agitation, nulle sensation ne se lisait sur le visage de cet homme plein de haines brutes et de cruelles vengeances.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 11

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Yamina l'avait dit, tu as une douce voix d'agnelet, et tu es belle comme les simples fleurs de l'églantine, mille fois préférables aux fleurs composées du jardin des puissants !... Yamina sera honorée de te recevoir dans sa tente.

— Merci, Abdallah ; j'irai, dis-le-lui ; mais je ne sais quel jour.

— Il n'y a pas de jour pour recevoir l'envoyée qu'Allah doit bénir, la tente te sera toujours ouverte.

Il sortit du fond de son capuchon une branche de corail, qu'il remit à Renée.

— Voilà ce qu'Alim envoie pour la femme de Sidi Calvignac.

— Je ne veux rien, Abdallah, entendu-tu ; je ne veux rien ; garde cela ; je n'agis pas par intérêt.

Les sourcils de l'Arabe se rapprochèrent ; un mécontentement se lisait sur sa figure et il reprit avec une impossibilité et un flegme mal contenus :

— Les Français n'acceptent pas de cadeaux ?... Pourquoi ?.. Refuser le présent d'Abdallah est une injure ; le gourbi en retentira.

— Je n'ai pas voulu te peiner, Abdallah, reprit la jeune femme ; je voulais te dire simplement que j'avais fait si peu, si peu, que mon action ne valait pas autant de gratitude. Mais, puisqu'il te plait donne, j'accepte et je me parerai du corail.

L'ingénieur causa récoltes avec le Kabyle

dra dans les auberges (les hôtels) par tout la Franche-Montagne de Muriaux. Avec cet impôt, on devra entretenir et améliorer les chemins afin que les marchands ou pèlerins qui vont et viennent de pays étranger par cette montagne tant plus sûrement puissent aller et venir plus sûrement sans dommage. Si quelque nécessité publique survient, on pourrait se servir de cet *enguel* pour y subvenir. (1) Le maire de Saint-Ursanne, suivant les lettres de franchises de 1429, avait droit de juger des homicides, duels et autres méchants faits qui se faisaient à Muriaux, lorsque la chose concernait la haute justice et haute souveraineté appartenant à l'évêque de Bâle. (2)

Deux ans après, de concert avec son Châpitre, Jean de Fleckenstein ratifia les franchises données à la Montagne de Muriaux par l'évêque Imier de Räinsteine et détermina de nouveau les limites de cette seigneurie en 1430. Les Montagnards tentèrent plusieurs fois de donner plus d'extension à leurs franchises et même de se soustraire aux charges qu'elles leur imposaient. Moins d'un siècle après qu'on les leur eut accordées, ils refusèrent d'acquitter la redevance annuelle de deux chapons par ménage. Il fallut les y contraindre par un acte du 8 novembre 1476. Ce document nous montre que le maître-bourgeois et le Conseil de la Montagne s'étaient portés parties pour les communes. (3)

Il tomba au mois de février 1442 une si prodigieuse quantité de neige, qu'on ne pouvait plus voyager, ni à pied, ni à cheval. Le foin devint si rare et si cher, que les paysans qui n'en pouvaient pas avoir, découvraient leurs toits de paille pour nourrir leurs bêtes; d'autres furent obligés de les assommer. (Boyve I. 495).

Il fit un si grand froid au commencement de l'année 1443 que tous les lacs et les rivières gelèrent, au point qu'on pouvait les traverser avec des chariots chargés. Le 3 mai il tomba beaucoup de neige, qui se continua encore longtemps. Pendant tout l'été la neige et des pluies torrentielles causèrent aux Franches-Montagnes d'affreux ravages.

(1) Archives de l'Évêché de Bâle, à Berne.

(2) Il y avait, en 1482, des débats entre les bourgeois de St-Ursanne et les prud'hommes et habitants de la Montagne de Muriaux. Les jurés de Muriaux étaient alors Huguenin, Morel, des Pommerats, et Jehan de Tavaigne, à Belmont. Archives de St-Ursanne.

(3) Le conservateur des Archives, au Château de Porrentruy, à la fin du siècle dernier, accusait les Montagnards d'être des gens inquiets et exigeants, se croyant affranchis de toutes charges publiques.

Les propositions commerciales faites au Kabylye par Louis trouvèrent une approbatrice dans Renée, qui s'empessa de témoigner sa joie à son mari.

— J'ai compris cet homme, répondit M. Calvignac : l'intérêt est pour lui chose capitale, et mes avances l'assureront une entrée dans le gourbi de Yamina. Abdallah craint de ma part une suspension de traité, car il juge les autres à son niveau : une parole donnée est pour lui une bulle de savon qu'une nouvelle parole efface. Tes visites ne l'importuneront pas pourvu que je me garde de l'accompagner.

Renée désirait avec ardeur rencontrer Yamina ; elle voulait la voir seule, afin de lui causer librement.

On ne fit, cette année-là, presque aucune récolte de foin et de grain.

Ces calamités survirent encore en certaines années. En 1470, il neigea abondamment au milieu du mois d'août non seulement à la Montagne, mais dans les pays de la plaine.

Au commencement des guerres de Bourgogne, le château de Franquemont avait reçu une forte garnison, par ordre de Charles le Téméraire, malgré l'opposition de son seigneur, Claude de Franquemont.

L'évêque de Bâle, Jean de Vennenigen, avait pris ouvertement le parti des Confédérés suisses. Il leva des troupes considérables qu'il mit sous le commandement d'un de ses fidèles vassaux, le comte Oswald de Thierstein. Cette armée, composée des soldats de l'Ajoie, du Laufonnais, des bailliages allemands et des troupes de Bâle, était allée au secours des Suisses qui faisaient le siège de la ville d'Héricourt. Tandis que ces troupes prenaient part à la prise de cette ville, l'évêque de Bâle avait rassemblé ses soldats de la seigneurie de Delémont, de la prévôté de St-Ursanne et de celle de Moutier-Grandval. En même temps le maître-bourgeois des Franches-Montagnes faisait convoquer à Saignelégier tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de plus de 500. Quand toutes ces troupes furent rassemblées, elles allèrent mettre le siège devant Franquemont, occupé par une garnison bourguignonne.

(A suivre.)

Poignée de recettes

L'eau-de-vie de gentiane. — C'est surtout dans la partie des Alpes de la Suisse et du Tyrol, et aussi dans le Jura qu'on fabrique l'eau-de-vie de gentiane. Du mois d'août au mois d'octobre, on arrache les racines de la grande gentiane (*gentiana lutea*), on la coupe en rondelles minces qu'on renferme dans des tonneaux. La température du local doit être maintenue entre 15 et 18 degrés ; la fermentation s'établit et dure trois semaines environ, puis on distille.

La liqueur provenant de cette première distillation est très amère et a un goût spécial prononcé : on la repasse et on obtient alors une véritable liqueur hygiénique, qui développe dans l'estomac une chaleur salutaire et provoque la transpiration. Elle est stomachique et fébrifuge.

La coloration artificielle de l'eau-de-vie. — On sait que l'eau-de-vie qui a séjourné longtemps dans les fuitailles en bois acquiert une

Profitant du premier beau jour de soleil pour s'aventurer dans son expédition, elle arriva dans la *duchekra* au moment où les femmes revenaient de la fontaine. Toutes la regardèrent avec admiration et jalouseur Yamina de l'honneur qui lui était fait.

Cette dernière, comme ses semblables, du reste, portait sur son dos une autre phénoménale empile d'eau et assujettie sur ses épaules par des courroies qui, en passant sous les bras, retenaient une charge de trente kilogrammes.

Yamina et Renée entrèrent ensemble dans le gourbi. Il fut difficile à la Française de trouver un siège ; un sac d'orge le remplaça lorsqu'il eut été recouvert d'un morceau de natte inachevée.

— Où sont Alim et Aïcha ? demanda Renée.

— Ils gardent le troupeau et regretteront de

couleur jaune bien caractéristique. Pour lui donner cette couleur et la vieillir artificiellement, les marchands ajoutent du caramel à l'eau-de-vie nouvelle. Il existe un moyen simple et pratique de reconnaître cette fraude ; il suffit d'ajouter à l'eau-de-vie à essayer une dissolution de sulfate de fer qui donne une couleur vert noirâtre à l'eau-de-vie naturelle, tandis que cette dissolution n'a aucune action sur une eau-de-vie jaunie avec du caramel. Plus la liqueur naturelle est vieille, plus la couleur vert noirâtre est prononcée.

**
Encaustique pour parquets. — Quand on veut mettre à la cire un parquet ou des carreaux mis préalablement en couleur, on se sert de la préparation suivante :

On fait fondre à chaud, dans 5 litres d'eau, 125 grammes de savon de Marseille, on y ajoute 500 grammes de cire jaune coupée en petits morceaux, puis 60 grammes de potasse blanche. Pendant que le mélange fondre, agiter constamment. On laisse ensuite refroidir, en ayant soin de remuer le tout de temps en temps, afin d'obtenir une composition bien homogène.

On peut alors étendre l'encaustique sur le plancher avec un gros pinceau, et en couche très mince. On laisse sécher ensuite et on frotte. Les quantités indiquées ci-dessus sont suffisantes pour cinquante mètres carrés.

**
Comment rendre les enclumes silencieuses ? — On forme sur le billot un petit bourrelet d'argile, tout autour de l'enclume, de deux centimètres de haut ; on soulève légèrement celle-ci d'un centimètre environ et on remplit le vide avec du plomb fondu. Si le plomb semble trop coûteux on peut le remplacer simplement par du sable bien fin et bien tassé.

Pain nourrissant et économique. — Ce pain est composé de farine de pommes de terre et de seigle ou de froment. Après que les pommes de terre ont été pelées et lavées on les coupe en tranches minces ; on les met dans un vase et on les couvre d'eau claire pendant vingt-quatre heures. On enlève l'eau et on en met de nouvelle qu'on y laisse séjourner encore vingt-quatre heures. Les tranches de pommes de terre sont alors séchées dans un four puis, quand elles sont bien sèches on les réduit en farine par la mouture ; on y ajoute un quart de farine de seigle ou de froment.

Quand on doit employer du grain avarié, qui a été récolté en temps de pluie et qui a germé, on ajoute à l'eau pour faire la pâte une dixième partie de bière. L'addition à l'eau de la pâte d'un peu d'eau-de-vie, rend le pain plus spongieux et meilleur.

Guérison du panaris. — On prend un œuf frais que l'on brise pour en retirer cette petite

ne pas être ici pour ta visite, répondit Yamina.

Et moi, je suis heureuse de te trouver seule. J'ai beaucoup de choses à te dire ; je voudrais qu'il me fût donné de te voir plus souvent.

— Oh ! tu es bonne, toujours bonne !... Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas, que tu viens pour me jeter des sorts ?

— Qui t'a fait croire cela, Yamina ?

La *gouzane* (sorcière) Melkir.

— Ta Melkir est une infâme, une scélérate, une ingoble femme, dis-le-lui de ma part. Je viens chez toi parce que je t'aime, que je veux ton bien, et que je ne refuserai jamais le moindre des services que tu me demanderas.

— Je ne te demanderai rien ; Mahomet le défend, parce que tu es Française et chrétienne et que les Français nous oppriment depuis qu'ils nous ont vaincus pour notre malheur.

**
[La suite prochainement.]